PLEINE LUNE demain
MAMANS donnez à vos enfants du
BON VERMIFUGE
LUNE

WEIDMANN ET Cie

Confrontation orageuse de Colette Tricot et de Roger Million

CE DERNIER NIE TOUTE PARTICIPATION DANS L'ASSASSINAT DE Mme KELLER

Aujourd'hui, Weidmann sera sur la sellette

Versailles, 14. — Cet après-midi, M. Berry, juge d'instruction, a confronté Million et Colette Tricot à propos du meurtre de Mme Keller, dont on retrouva le cadavre enfoui dans la caverne des Brigands, en forêt de Fontainebleau. Mes Henri Géraud et Belneix assistaient respectivement les deux prévenus.

Orageuse confrontation

Comme il fallait s'y attendre, Million a protesté contre les accusations portées contre lui par Colette Tricot :

« Jamais, a-t-il dit, je n'ai eu les souliers remplis de sable, comme elle le prétend, et je ne lui ai pas apporté de valise le 4 octobre, dans la soirée ». C'est ce jour-là, en effet, que Mme Keller, originaire de Strasbourg, était assassinée dans la forêt de Fontainebleau par Weidmann.

Colette Tricot a été implorée par Million de dire la vérité :

— Te rends-tu compte de la gravité de tes paroles ?

— Oui, a répondu Colette Tricot, mais je dis la vérité.

— Ce n'est pas vrai ! Tu mens ! Et Million a insulté Colette Tricot en employant des mots ordduriers.

— Tu peux m'insulter, lui a alors dit l'inculpée, mais *tu ne me feras pas changer d'attitude*. J'ai juré de dire toute la vérité.

Million a affirmé au magistrat que la valise de Mme Keller lui avait été apportée par Weidmann, qui lui avait dit l'avoir trouvée sur la route.

Contradictions

— Cela ne vous a pas paru bizarre, lui a alors demandé M. Berry, le juge d'instruction.

— Non, j'ai trouvé ça tout naturel.

Mais où Million se trouve en complet désaccord avec Colette Tricot, c'est à propos du mandat-poste de 1.300 fr., volé à Mme Keller, et qui a été touché dans le bureau de poste de la rue du Louvre, à Paris. Million prétend que c'est Weidmann qui est allé les chercher dans leur hôtel à Paris et les a conduits au bureau de poste pour toucher le mandat.

Colette proteste :

— Peux-tu mentir ? tout de même. Tu sais bien que Weidmann n'était pas là ce jour-là : c'est toi-même, et seul, qui m'ai conduite au bureau de poste de la rue du Louvre, en me disant : « Touche ce mandat pour rémunérer service à Weidmann » Tu m'as même soufflé à l'oreille, près du guichet, l'adresse suivante : « 42, rue Taborde, à Paris ».

Million une fois de plus, affirme que sa maîtresse ment et que c'est bien Weidmann qui l'a chargée de toucher le mandat.

La conviction du juge est faite

Million a eu une bien piètre défense. Il s'est, en effet, montré sous son véritable jour et, maintenant, la conviction du juge est faite : c'est que Weidmann n'a pas menti lorsqu'il a accusé Million de l'avoir accompagné dans l'accomplissement de l'assassinat de Mme Keller. En tout cas des recherches vont être entreprises au bureau de poste de la rue du Louvre pour retrouver le fameux mandat-poste et de cette façon, on saura bien si l'adresse du bénéficiaire porte bien : « 42, rue Taborde ».

Weidmann sera interrogé aujourd'hui

Dès lors, convaincu de mensonge, Million adoptera, peut-être, une autre attitude, mais c'est peu probable. A la fin de l'interrogatoire, a été montrée la fameuse valise saisie à Nantua et volée à Mme Keller, et qui renferme encore certains vêtements de la disparue. Demain samedi, Weidmann sera interrogé seul.

Le Conseil Municipal de St-Cloud vote des félicitations aux inspecteurs qui arrêtèrent Weidmann

Versailles, 14. — Le Conseil municipal de Saint-Cloud vient de voter des félicitations aux inspecteurs Poignant et Bourquin, qui arrêtèrent Weidmann, le vampire de « La Voulzie ». Le Conseil a alloué une gratification de 250 fr. à chacun des inspecteurs.

LE CARILLON
UN PLAT COPIEUX
CASSOULET
le Carillon
EN VENTE DANS TOUTES LES BONNES ÉPICERIES

MARYSE BASTIÉ ARRIVÉE A LIMA

Lima, 4. — Maryse Bastié est arrivée à midi à Lima, après avoir brillamment couvert le parcours Arica-Lima.

L'aviatrice a été reçue au camp militaire de Las Palmas par le Ministre de France, M. Saint-Jouan, et la mission militaire française, ainsi que par le maire de Lima.

SALON DES ARTS MÉNAGERS

(27 Janvier - 13 Février)

LES JOURNÉES DES ÉCONOMES

Ainsi qu'il le fait depuis plusieurs années, avec le succès que l'on connaît, le Salon des Arts Ménagers organise, à l'occasion de sa quinzième Exposition, trois « Journées des Économes » à l'intention de Mmes et MM les Économes des Enseignements public et privé, les Gestionnaires des Établissements hospitaliers et les Chefs des services intéressés de diverses Administrations.

MM. les Ministres de l'Éducation Nationale et de la Santé publique ont bien voulu accorder leur haut patronage à ces nouvelles « Journées des Économes » qui, les 3, 4 et 5 Février 1938 auront lieu sous forme de causeries-démonstrations et de visites, tant du Salon des Arts Ménagers que de divers autres organismes.

Pour tous renseignements, s'adresser au Commissariat du XVe Salon des Arts Ménagers, Grand Palais, avenue Alexandre III, Paris (VIIe).

Le délai d'inscription est reporté du 10 au 20 Janvier.

LES ÉVÉNEMENTS D'EXTRÊME-ORIENT

Londres, 14. — On mande de Hankéou à l'Agence Reuter :

On dément officiellement les informations suivant lesquelles, à la suite de la conférence impériale de Tokio, un ultimatum aurait été envoyé au maréchal Tchang Kai Chek, généralissime des armées chinoises.

On déclare que le gouvernement chinois ne possède aucune information officielle ou autre concernant les résultats de la conférence.

Les milieux bien renseignés estiment que le Japon ne déclarera pas la guerre à la Chine et qu'il ne répudiera pas le gouvernement national.

« La plus grande attaque aérienne que le monde ait jamais connue »...

Londres, 14. — Le correspondant de Hong Kong au « Daily Express » mande à son journal que les Japonais ont procédé hier à la plus grande attaque aérienne que le monde ait jamais connue. « Cent-soixante-six avions, rapporte-t-il, ont lancé des centaines de bombes sur la Chine méridionale et ont réussi à couper les communications routières et ferroviaires entre Hong Kong et Canton. Le bilan des victimes serait très élevé et les dégâts matériels considérables ».

La prise de Tsining

Changhaï, 14. — On croit que la prise de Tsining par les Chinois marque le début d'une contre-attaque chinoise d'envergure.

Sanglants engagements

On mande de Nankin à l'Agence Domei (Tokio) qu'hier, au cours d'un engagement à Chuyi, à 60 kilomètres de Chu Hien, les Chinois ont eu 700 tués et les Japonais un mort, onze blessés, un disparu. A Chu Yi, la colonne Kurabayashi a mis en déroute six mille soldats chinois.

A Tai Yuan (province du Chansi), hier, des franc-tireurs chinois ont blessé à coups de grenades lancées sur un train, plusieurs personnes dont un journaliste, chef de bureau de l'Agence nippone « Domei ».

L'avance de la colonne Nagano

Tokio, 14. — On mande de Tsi Nan que la colonne Nagano qui progresse vers l'Est, le long du chemin de fer du Chantoung a occupé aujourd'hui à midi la ville de Kaomi, située à 295 kilomètres à l'Est de Tsi Nan et à 99 kilomètres à l'Ouest de Tsing Tao.

L'estomac ? NON !

Le foie ? OUI !

Si vous souffrez du côté droit, si vous avez des malaises digestifs, nausées, ballonnement, renvois, lourdeur, ce n'est pas votre estomac qu'il faut accuser, mais votre foie, dont le fonctionnement est mauvais. Portez-lui secours, sans attendre, en prenant du Boldarlem, à base d'huile de Harlem, de boldo, d'extrait de feuilles d'artichaut et d'extrait de glande hépatique. Vous vous préserverez de troubles plus graves et retrouverez votre équilibre interne. 2 petites capsules à chaque repas.

BOLDARLEM
REMÈDE TOTAL DU FOIE
Tres pharmacies ou Ets Chatelain, 2, rue de Valenciennes, Paris
LA MARQUE DE CONFIANCE
CHATELAIN PARIS
9400

L'assassin d'une fillette a été exécuté à St-Brieuc

St-Brieuc, 14. — Ce matin, à 7 h. 20, Lucien Boulay, originaire de Pleneuf qui assassina sauvagement la petite Thérèse Rouault à Pleneuf après avoir tenté de la violenter, a été exécuté devant la prison départementale de St-Brieuc, en présence d'une foule considérable.

LE MEURTRIER DE L'INSTITUTRICE DE MORZINE S'EST EMPOISONNÉ

Thonon-les-Bains, 14. — Le corps d'Aristide Julliard, le jeune cultivateur de Thorens qui a tué à coups de revolver Mlle Vintret, institutrice à Morzine, a été retrouvé ce soir, à 16 h., au fond d'un ravin, à 300 mètres de l'école, théâtre du crime. Il s'était empoisonné. L'action de la justice est donc éteinte.

UN CADAVRE DANS LA RUE A PARIS

Paris, 14. — L'enquête de M. Badin, commissaire à la police judiciaire, a identifié rapidement un cadavre découvert rue du Chevalleret. Il s'agit d'un nommé Philippe Semillon, âgé d'une cinquantaine d'années, originaire de Grenoble, ancien professeur libre dans cette ville ainsi qu'à Genève et à Lausanne, tombé ensuite dans la misère. Jusqu'en novembre il fut à l'hospice d'Ivry il avait déjà tenté de se suicider en absorbant un somnifère. Il souffrait depuis longtemps de troubles mentaux et avait été soigné à Genry-Roussel. On pense que l'autopsie par le docteur Paul confirmera le suicide de M. Sémillon.

LA LIAISON RAPIDE SAIGON-PARIS

Mœnch se dirige vers Calcutta

Saïgon, 14. — L'aviateur Moench, tentant la liaison rapide Saïgon-Paris, a quitté Tansonhut à 0 h. 01 (heure locale) pour sa première étape jusqu'à Calcutta. En arrivant au Japon hier, par le d' « Artagnan », l'aviateur a appris le décès de sa fille.

A LA CHAMBRE, UNE SÉANCE MOUVEMENTÉE PRÉCÉDA LA DÉMISSION DU CABINET

M. Edouard Herriot regagne à 23 heures le fauteuil présidentiel. Les députés sans hâte, occupent leurs places. MM. Chautemps, Georges Bonnet, Daladier, Sarraut, Delbos, Viollette, Jean Zay, Chapsal, Lebas, Février, s'asseyent au banc du gouvernement.

A 23 h. 15, l'assemblée étant au complet, le président déclare que la séance est reprise. M. Edouard Herriot fait connaître la composition du bureau du Sénat, dont il a reçu communication.

M. Edouard Herriot annonce que M. ELBEL demande à interpeller le gouvernement sur les déclarations du président du Conseil.

M. Elbel interpelle

La Chambre, consultée par assis et levés, décide de fixer immédiatement la date de cette interpellation. Les gauches et le centre se lèvent pour cette fixation ; la droite et les communistes restent assis.

M. Camille CHAUTEMPS déclare que le gouvernement est aux ordres de la Chambre.

M. ELBEL (Vosges), président du groupe radical-socialiste, souhaite que les sérieuses raisons qui ont amené le président du Conseil à faire ses déclarations ne deviennent pas tragiques.

« Le Rassemblement Populaire doit être maintenu », dit M. Serol

M. SEROL, au nom du groupe socialiste, veut définir son action en présence des circonstances actuelles. « Il y a eu ces jours-ci des attaques contre notre monnaie; nous demandons au gouvernement qu'il résiste à ces attaques. Il faudrait tenter de mettre fin à des campagnes d'affolement propagées par la Presse. (Applaud. social., mots divers). Parmi les tâches assumées par le Parti socialiste, il en est une qui est la défense de la classe ouvrière. Le calme, au point de vue social, paraît bien être revenu. (Excl. dr.). Nous sommes partisans du calme et ennemis de la violence.

» Vous avez voulu, M. le Président du Conseil, assurer la paix sociale par l'élaboration d'un statut du travail, la C.G.T. a répondu à votre invitation, elle serait accusée d'entretenir une agitation sociale, mais elle a su, elle, se montrer compréhensible. (Appl. extr. gauche).

» La C.G.T., forte de ses 5 millions de membres (excl. dr.) a accepté de discuter les textes. Vous pouvez vous appuyer sur elle. Peut-être la monnaie française ne serait-elle pas attaquée si l'attitude du Grand Patronat avait été différente. (Appl. soc. commun.).

» Le Parti socialiste estime que le Rassemblement Populaire doit être maintenu. Le suffrage universel ne saurait admettre que cette grande formation fut brisée. (Appl. gauche, extr. gauche). Nous vous convions à la résistance contre ceux qui s'attaquent à la démocratie, qui s'attaquent à la monnaie ». (Appl. gauche, extr. gauche).

M. Chautemps précise son attitude

M. Camille CHAUTEMPS monte à la tribune.

« J'ai dit, déclare-t-il, les motifs qui m'avaient conduit à demander la confiance de la Chambre. Après les déclarations de mon ami Serol, je dois préciser ma pensée. Certains ont cru que j'instituais un débat politique alors qu'à un moment redoutable j'appelais les représentants du pays à se grouper autour du gouvernement légal. Il semblerait, d'après certains, qui j'ai renié mes doctrines et, notamment, on a paru croire que je visais certaines associations pacifiques avec lesquelles j'entretiens, les meilleures relations. Il n'en est rien.

» En face d'une situation grave, j'ai exposé notre doctrine. Certains envisagent l'utilité de la contrainte monétaire alors que nous nous sommes prononcés pour la liberté monétaire, d'après l'avis des techniciens les plus avertis ».

M. CHAUTEMPS. — L'ordre social, je le réclame de tout le monde dans ce pays ; il y a aussi bien chez les ouvriers et les patrons une immense majorité de braves gens (appl. dr. cen.). On m'a reproché d'avoir paru dresser un réquisitoire contre la C.G.T. alors que je collabore avec elle chaque jour. De même, si la C.G.P.F. n'a pas répondu à notre invitation beaucoup d'organisations patronales travaillent avec nous à la paix sociale.

» Je faisais allusion à l'état d'esprit attristant de notre pays. Un télégramme à l'étranger annonçait déjà que les communistes organisaient pour ce soir, un nouveau putsch (voix communistes : en prison), de telles nouvelles fausses tombent sous le coup de la loi. Le parquet en est saisi (vifs appl. tous bancs).

Ce que j'ai dit à la Chambre, c'est que les événements graves qui pouvaient être mal interprétés à l'étranger devaient pousser tous ceux qui sont responsables de la gestion de l'Etat à donner le sentiment de la cohésion, à aider le Gouvernement pour donner confiance dans l'avenir de notre pays et alors je suis sûr que portant en lui les marques de son salut, celui-ci se sauvera lui-même (appl. gau. cen., les députés de droite et d'extrême gauche ne manifestent en aucune façon leur sentiment).

Le président n'étant pas encore saisi d'aucun ordre du jour, suspend la séance. Celle-ci est suspendue à 23 h. 45.

PAR 75 VOIX CONTRE 36 LES SOCIALISTES ACCEPTENT L'ADDITIF A L'ORDRE DU JOUR

A 2 h. 05 du matin, le groupe socialiste a décidé par 75 voix contre 36, d'accepter l'additif à l'ordre du jour de confiance relatif au maintien de la liberté monétaire. Dans ces conditions, le groupe tout entier votera l'ordre du jour de confiance ainsi modifié.

L'ordre du jour déposé

Le président remonte au fauteuil présidentiel à 2 h. 15. Les députés rentrent en foule. Tous les ministres sont au banc du gouvernement.

M. Edouard HERRIOT déclare à 2 h. 25 la séance reprise et donne lecture de l'ordre du jour déposé par MM. Elbel, Serol, Lafaye, Renaitour, disant que « la Chambre, fidèle aux principes de politique monétaire, sociale, fait confiance au gouvernement pour assurer dans la liberté monétaire le redressement financier, garantir l'ordre républicain ».

M. BARETY propose une addition : « La Chambre confirme ses votes antérieurs contre le contrôle des changes ».

M. Flandin intervient

M. P.-E. FLANDIN (Yonne), ancien président du Conseil, monte à la tribune. Il rappelle les deux dévaluations et l'alignement du franc survenus depuis un an. Le franc a, depuis le début de cette législature, perdu la moitié de sa valeur. Pour arrêter cette glissade, le président du Conseil a pris l'initiative d'un débat et a fait appel au pays.

M. P.-E. Flandin pense que « le gouvernement s'est adressé à sa majorité puisque, dit-il, aucun de nous n'a cessé de condamner le contrôle des changes que nous considérons mortel pour le régime. Au contraire, dans un discours et une série d'articles, M. Albert Serol, président du groupe parlementaire S. F. I. O., a affirmé la nécessité du contrôle des changes. »

M. P.-E. FLANDIN. — M. Chautemps a écarté le contrôle des changes. C'est pour nous le passage essentiel de sa déclaration. M. Flandin rappelle que la loi interdit le contrôle des changes. La confiance se mérite plus par des actes que par des discours. (Appl. droite, centre, excl. tron. gauche).

M. SEROL. — Ne confondons pas les articles du journal et la déclaration que j'ai faite à la tribune (rires ironiques droite, centre).

M. P.-E. FLANDIN. — J'ai lu les uns et les autres, vous avez affirmé la nécessité et l'opportunité du contrôle des changes : M. Vincent-Auriol lui-même.

M. Vincent-Auriol conteste.

M. P.-E. FLANDIN. — Tant mieux, le groupe socialiste votera tout à l'heure notre addition condamnant le contrôle des changes (appl. dr., cent.). Il ne faut pas que l'équivoque persiste concernant notre monnaie et c'est pourquoi les groupes de la gauche démocratique et de l'alliance vous proposent l'addition écartant toute équivoque sur le contrôle des changes. Nous sommes à une heure trop grave pour que les subtilités des rédacteurs d'ordre du jour permettent à l'équivoque de se continuer aux dépens du fonds d'égalisation des changes (protest. extrême-gauche). Si vous arriviez au contrôle des changes vous seriez inévitablement conduits au monopole du commerce extérieur, à la réquisition des avoirs à l'étranger.

Voix extrême-gauche. — Très bien.

M. P.-E. FLANDIN. — J'en prends acte. Le contrôle des changes, c'est la fin de l'accord tripartite avec les grandes nations démocratiques qui garantissent la paix de l'Europe (appl. dr., cent.)

M. P.-E. Flandin est convaincu qu'un dictateur mettrait à profit cet instrument du contrôle des changes.

M. P.-E. Flandin fait appel aussi aux radicaux-socialistes pour qu'ils prennent toutes les responsabilités et mettent fin à l'équivoque d'une collaboration avec un parti qui porte des germes de destruction. C'est, conclut M. P.-E. Flandin, la dernière chance du régime parlementaire (appl. droite, centre).

M. SEROL, président du groupe S. F. I. O. — La monnaie est attaquée. Nous aurions aimé à savoir les mesures que propose M. P.-E. Flandin pour y remédier. En 1935 vous étiez président du Conseil, la monnaie a été attaquée et vous avez dit alors que vous n'hésiteriez pas à avoir recours à des mesures de contrainte.

M. Serol rappelle les réserves qu'il avait émises il y a quelques mois sur la politique financière du gouvernement, mais pour le maintien du Front populaire, le groupe S. F. I. O. continuera à manifester sa confiance au gouvernement (appl. à gauche).

M. FLANDIN. — Vous me demandez ce que je ferais pour consolider la monnaie. J'ai écouté le premier discours du président du Conseil. Je suis d'accord avec lui en tout, notamment quand il s'est prononcé sur la non-acceptation de la grève des fonctionnaires, sur sa promesse de ne plus tolérer d'agitation sociale, d'occupations d'usines, promises dans la déclaration de Rambouillet. Si vous n'acceptez pas ces mesures, vous irez à des attaques plus meurtrières. (Excl. indign. ext. gauche).

M. FLANDIN. — Nous devons dire la vérité au pays. Si on l'avait dit plus tôt, le pays n'aurait pas un franc dont il ne connaît pas la valeur de demain.

M. Flandin insiste une fois de plus sur la gravité de la situation. « Une journée comme aujourd'hui n'a servi en rien le rétablissement de la confiance en la monnaie ». (Appl. dr. cent.).

M. FROSSARD, au nom du groupe de l'Union socialiste républicaine, rend hommage au gouvernement pour l'effort accompli pour remédier à la situation financière et mettre fin à l'agitation sociale.

M. ELBEL (Vosges), au nom du groupe radical-socialiste, s'étonne que M. Flandin ait choisi ce moment pour demander aux radicaux de rompre leurs alliances et de trahir. Ce n'est pas l'heure de risquer une crise de gouvernement et peut-être une crise de régime.

M. RAMETTE (Nord), au nom du groupe communiste, regrette les attaques injustes contre la classe ouvrière de la part d'un gouvernement qui s'est réclamé du Front Populaire. Peut-on reprocher à la classe ouvrière d'avoir fait évader des capitaux qu'elle n'a pas, alors que c'est elle qui fait les frais des dévaluations. Quand le gouvernement a dit que la situation financière en fin décembre était excellente, c'est alors qu'il y avait le plus de conflits sociaux. Les ennemis du franc sont guidés par de misérables intérêts et par des buts politiques. (Appl. commun.).

M. Ramette estime que ce sont les patrons qui ont le plus souvent violé la loi. C'est le patronat français qui pousse aux conflits sociaux. C'est lui qui aide par l'étranger, a finance les préparatifs de guerre civile. (Appl. extr. gauche).

» Il est regrettable, M. le Président du Conseil, que vous n'ayez pas dit que vous vouliez réaliser point par point le programme du Rassemblement Populaire ».

M. Ramette énumère les revendications sociales de son parti.

« Le peuple attend un véritable gouvernement de Front Populaire à l'image du Front Populaire. **Nous avons voulu exprimer notre inquiétude et si nous ne votons pas contre l'ordre du jour de confiance, c'est dans l'unique souci de ne pas rompre le Front Populaire** ». (Appl. commun.).

M. Chautemps répond à MM. Ramette et Flandin

M. CHAUTEMPS. — M. Ramette a parlé avec beaucoup de franchise. J'avais demandé à la Chambre de se grouper autour du gouvernement pour consolider la position du franc. C'est à cette heure que M. Ramette a énuméré la liste des vastes dépenses que son parti réclame.

Je suis resté fidèle à la parole donnée, je ne crois pas que le sentiment du noble peuple de France a jamais été de nous demander de manquer à la dignité la plus élémentaire.

M. Ramette a demandé sa liberté, quant à moi, je la lui donne. (Vifs. appl. dr., cent., div. bancs gauche).

M. CHAUTEMPS, répondant à M. Flandin, déclare qu'il est partisan de la liberté monétaire, mais il ne veut pas se prêter à une manœuvre politique. L'ordre du jour de M. Elbel est assez explicite. Il demande donc à M. Flandin de renoncer à l'adjonction.

L'ordre du jour est mis aux voix

M. FLANDIN. — Prenant acte des déclarations du président du Conseil au sujet du contrôle des changes, je retire ma demande d'adjonction. (Appl.).

Le président annonce qu'il va mettre aux voix l'ordre du jour de MM. Elbel, Lafaye, Renaitour, Albert Serol, ainsi conçu :

« La Chambre, fidèle aux principes de politique financière, monétaire et sociale qu'elle a affirmés dans ses votes antérieurs, fait confiance au gouvernement pour assurer dans la liberté monétaire le redressement financier et pour imposer à tous le respect de l'ordre républicain, et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour ».

Les socialistes demandent une suspension de séance...

Les socialistes réclament une suspension de séance (Excl. dr. et centre dr.).

Le Président met aux voix par scrutin la demande de suspension.

La droite et le centre votent en grande partie contre la suspension ainsi qu'un certain nombre de radicaux. Une autre partie de ceux-ci, les socialistes et les communistes votent pour la suspension.

Le scrutin donne lieu à pointage.

La séance est suspendue à 3 h. 35.

...qui est acceptée par 372 voix contre 124

La séance est reprise à 4 h. 25.

Le Président fait connaître le résultat du pointage. La suspension de séance est prononcée par 372 voix contre 124.

Les Ministres socialistes cessent leur collaboration

Paris, 14. — Les représentants socialistes au sein du gouvernement ayant décidé de cesser leur collaboration au cabinet Chautemps, le ministère est démissionnaire.

La démission du Cabinet

A 4 h. 45, M. Camille Chautemps regagne la salle des séances en annonçant qu'il se rendra avec ses collaborateurs à l'Elysée dans quelques instants et que, pour l'instant, il va prévenir de sa démission M. Edouard Herriot, président de la Chambre.

Les députés rentrent en séance, mais les bancs du Gouvernement restent vides. M. Edouard Herriot reprend place au fauteuil. Il attend que tous ses collègues aient repris place.

Il déclare alors : « Le Président du Conseil m'a fait connaître qu'il se désintéressait de la suite du débat. La Chambre voudra sans doute laisser à son Président le soin de la convoquer. (*Vifs applaudissements.*). La séance est levée à 4 h. 50.

Les communistes crient : « Front populaire, Front populaire ! »

La droite leur répond par les cris : « A Moscou ! »

Le tumulte ainsi se prolonge quelques instants, puis les députés gagnent les couloirs sans autre incident.

UNE LETTRE DE M. LÉON BLUM A M. CHAUTEMPS

M. Léon Blum a adressé une lettre à M. Camille Chautemps pour lui expliquer les raisons qui l'amenaient, ainsi que ses collègues socialistes, à cesser leur collaboration au gouvernement de Front populaire à direction radicale. En voici le texte :

« Vendredi, 4 heures.

« Mon cher ami,

» Nous avons multiplié nos efforts au cours de la journée et de la nuit pour maintenir intacte autour de vous la majorité de Front populaire, mais les incidents de séance qui viennent de se produire et que l'ordre du jour du groupe socialiste a enregistrés nous mettent maintenant dans l'obligation de remettre nos démissions entre vos mains.

» Nous vous remercions de la confiance et de l'amitié que vous nous avez toujours témoignées et nous vous prions de croire à nos sentiments affectueux.

» Léon BLUM. »

L'ordre du jour du groupe parlementaire socialiste

Voici le texte de l'ordre du jour voté par le groupe parlementaire socialiste à l'issue de la démission des ministres socialistes :

« Le groupe socialiste, après avoir affirmé une fois de plus sa fidélité au Rassemblement populaire et avoir déclaré qu'il était toujours prêt dans l'intérêt de la nation à soutenir énergiquement un gouvernement décidé à continuer la politique définie par les consultations du Suffrage universel, surtout dans les circonstances actuelles où s'imposaient à l'intérieur, la défense républicaine et à l'extérieur, l'organisation de la paix.

Constate avec regret qu'au cours de la dernière séance, d'une part, le Parti communiste a déclaré son intention de ne pas s'associer à la majorité ; d'autre part, le président du Conseil a rendu sa liberté à ce parti et a donné par là même à la politique du gouvernement, une nouvelle orientation.

Qu'en présence d'une telle situation le Gouvernement ne peut plus se réclamer du Rassemblement populaire, et décide en conséquence que les membres socialistes du Gouvernement ne peuvent pas lui maintenir leur concours ».

D'autre part, le groupe a voté des félicitations à M. Serol.

La déclaration du bureau politique du parti communiste

Après la démission du Gouvernement, le bureau politique du Parti communiste a adopté la déclaration suivante :

« Le Parti communiste français qui s'honore d'avoir été l'initiateur du Front populaire, proclame une fois de plus son attachement indéfectible à l'union des forces de liberté et de paix. En votant en 1936 pour le Front populaire, le peuple de France a indiqué nettement sa volonté de voir appliquer un programme conforme aux intérêts de la population laborieuse.

Depuis des mois les oligarchies capitalistes multiplient les manœuvres pour empêcher la réalisation du programme voulu par le Suffrage universel.

Le pays républicain attendait du Gouvernement d'énergiques mesures contre ceux qui s'imposent à sa volonté légale. Il attendait d'autant plus impatiemment de telles décisions que M. Cignoux, président de la Confédération générale du patronat français se refusant à toute discussion, montre sa volonté de provoquer des troubles sociaux.

Le pays républicain attendait du Gouvernement d'énergiques déclarations contre les fomenteurs de guerre civile, organisateurs d'attentats et d'assassinats dont les criminels agissements sont perpétrés de concert avec des puissances étrangères. C'est dans une telle situation que M. Camille Chautemps a fait à la Chambre de graves déclarations hostiles à la classe ouvrière et à la C. G. T. dont on connaît les efforts faits en faveur de la paix sociale dans le respect des lois.

Le président du Conseil s'est attaqué aux travailleurs, mais il n'a rien dit contre les organisateurs de la panique financière et contre les saboteurs des lois sociales. Il a déclaré ne pouvoir admettre la liste de revendications constamment rappelées par le Parti communiste et ne pouvoir consentir aux dépenses qu'elles impliquent : ce qui signifiait notamment l'abandon de la retraite pour les vieux, des allocations familiales aux paysans de la caisse contre les calamités agricoles et de la réforme fiscale.

Le Parti communiste a indiqué nettement qu'il ne pouvait souscrire à de telles déclarations. Le pays attend autre chose. Après la démission du Gouvernement Chautemps-Blum, intrigues et manœuvres vont se multiplier pour disloquer le Front populaire et essayer de faire échec une fois de plus à la volonté du Suffrage universel.

Le Parti communiste, sûr d'interpréter la volonté du peuple, déclare qu'il ne saurait admettre la constitution d'un gouvernement comprenant des partis et des hommes n'ayant pas prêté le serment du 14 juillet 1935. Contre la réaction et le fascisme aux aguets, le peuple doit s'unir. Socialistes, radicaux, communistes, syndiqués, travailleurs, attachés à la sauvegarde de la liberté et de la paix, unissez-vous pour exiger que soit formé un gouvernement de Front populaire à l'image du Front populaire, pour en appliquer le programme et donner satisfaction aux légitimes revendications des ouvriers, des fonctionnaires, des vieux, des paysans, des commerçants des anciens combattants.

Pour répondre aux insolentes attaques des spéculateurs et des factieux, l'union du Front populaire est plus que jamais indispensable. Vive le Front populaire ! Vive le gouvernement de Front populaire à l'image de Front populaire, que veut le peuple de la France pour la sauvegarde du pain, de la liberté et de la paix ».

L'ENQUÊTE SUR LES CRIMES DU C. S. A. R.

Clermont-Ferrand, 14. — M. Buffet, commissaire divisionnaire, a fait connaître ce matin que les fructueux résultats obtenus étaient dûs pour la plus large part, à l'excellente liaison, existant entre la police mobile, la sûreté, la police municipale et la gendarmerie.

On sait qu'au cours de la nuit, cinq personnes ont été longuement entendues dans les locaux de la sûreté. Cette audition devait relever au commissaire Bernard qu'il était sur la bonne piste. Une arrestation a, en effet été opérée celle d'un nommé René Dallet, 23 ans, agent d'assurances demeurant rue Philippe Marcombe, à Clermont-Ferrand.

Outre l'arrestation de Dallet qui était accusé ce matin, trois autres ont été effectuées vers midi. Se sont celles des nommés Jean Maron, né à Avon (Seine-et-Marne) en 1897, dessinateur aux Usines Michelin; Gabriel Volpi, né le 8 septembre 1896, d'origine italienne et naturalisé français, plâtrier-peintre à Clermont-Ferrand ; Jean Védrines, né le 14 mai 1906 à Clermont-Ferrand, entrepreneur de Maçonnerie. Ces trois personnages dont l'arrestation est en liaison directe avec l'affaire du C.S.A.R. ont été inculpés comme Dallet, de trafic et de dépôt d'armes.

Jean FILIOL
l'un des assassins des frères Rosselli actuellement en fuite
(Ph. Keystone)

Découverte d'un important dépôt d'armes

Dallet a avoué que les hommes du C. S.A.R. lui avaient confié diverses armes et munitions et que celles-ci se trouvaient actuellement dans une maison de Clerlande, canton d'Ennezat (Puy-de-Dome). Munie de ces renseignements, la police s'est rendue aussitôt à l'endroit indiqué où elle a découvert : 3 fusils mitrailleurs, une carabine à répétition, 21 chargeurs vides et 6 contenant 26 cartouches, des cartouches en vrac pour fusil de guerre et pistolet, en tout 4 à 5.000 cartouches dont beaucoup enfermées dans des bouteilles huilées ou dans des tuyaux de plomb soudés aux deux bouts. Toutes ces armes et munitions ont été ramenées ce matin dans les locaux de la police mobile. D'autre part l'audition de Luciani et de sa femme interrompue tard dans la nuit, a repris ce matin.

Robert PUIREUX
l'un des assassins des frères Rosselli arrêté mercredi
(Ph. Keystone)

Les quatre hommes arrêtés reconnaissent qu'ils sont membres du C. S. A. R.

Clermont-Ferrand, 14. — Dallet, Maron, Volpi et Vedrines, qui ont été arrêtés aujourd'hui ont reconnu qu'ils étaient membres du « C.S.A.R. ». Volpi était probablement, chef de « dizaines ».

Ils ont reconnu également qu'ils avaient été en possession d'armes et de munitions, mais depuis que les recherches sont orientées à Clermont, ils avaient fait disparaître celles-ci. On croit que c'est une partie de ces armes qui ont été découvertes à Clerlande, sur les indications de Dallet, et la police pense qu'il y en avait d'autres. Volpi, notamment, aurait été en possession d'un fusil-mitrailleur. On recherche les personnes chez qui ces armes auraient pu être déposées.

Une nouvelle « fournée » de suspects sera entendue

De nouvelles perquisitions ont eu lieu aujourd'hui, notamment chez Vedrines, rue Grelet, et chez Mandereau, rue Gay Lussac. Des fouilles ont été faites dans le jardin de ce dernier, mais n'ont pas donné de résultats.

On sait que cinq personnes avaient été entendues, la nuit dernière et que quatre arrestations seulement ont été opérées, la cinquième personne a été, en effet, mise hors de cause.

Cet après-midi, une conférence réunissait à la Police Mobile : M. Buffet, commissaire divisionnaire ; M. Bernard, chef de la Sûreté ; M. Sanciau, commissaire spécial et M. Grégoire, commissaire central, en vue de coordonner les recherches. Des convocations ont été lancées et l'on prévoit qu'une nouvelle « fournée » de suspects sera entendue.

Fauran est écroué

Domfront, 14. — La Sûreté devait amener hier soir devant le juge d'instruction de Domfront, l'inculpé Fauran, mais celui-ci n'est arrivé qu'à 2 h. 30 ce matin. Il fallut réveiller le juge d'instruction, qui interrogea Fauran pendant 2 h. Ce dernier a simplement confirmé les renseignements qu'il avait fournis à la Sûreté. Le juge a signé l'ordre d'écrou et Fauran a été conduit à la prison d'Alençon.

Chargé d'accomplir un crime horrible un homme n'obéit pas à l'ordre reçu

Paris, 14. — M. Béteille, juge d'instruction vient de faire procéder à une nouvelle arrestation dans l'affaire du C. S. A. R., celle de Paul Billecocq, sans profession âgé de 27 ans et demeurant à Montrouge. Cette arrestation a été provoquée par les déclarations d'un témoin entendu ces jours derniers à la Sûreté Nationale. Ce témoin qui avait prêté serment d'obéissance au C.S.A.R. en février 1937 avait été affecté à une section spéciale chargée de supprimer les traîtres éventuels.

Des bacilles particulièrement virulents

Au printemps dernier on lui remit un tube contenant des bacilles particulièrement virulents qu'il devait verser dans la boisson d'un membre du C. S. A. R. nommé Jules Sallé, employé d'assurances à Paris, que l'on soupçonnait d'entretenir des relations avec la police. La mort devait survenir au bout de 4 à 5 jours mais le nommé Paul Billecocq avait été chargé d'abattre Sallé si l'action des microbes se révélait sans effet. Le témoin ajouta qu'il avait reculé devant l'accomplissement de cette mission mais qu'il avait affirmé à ses chefs l'avoir remplie. Il a remis à la Sûreté le tube en question qu'une analyse a montré contenir une culture extrêmement virulente de staphylocoques associées à des bacilles paratyphiques et typhiques.

D'autre part la sûreté a recherché M. Sallé, celui-ci est en traitement dans un sanatorium en Suisse a reconnu avoir été membre du C. S. A. R. pendant plusieurs mois, mais avait manifesté l'intention de donner sa démission. Il appartenait à une cellule et était désigné pour se servir d'un fusil-mitrailleur.

Mis en garde par le parti Social Français, lorsqu'il fit connaître son désir d'abandonner le C.S.A.R., il fut l'objet de menaces fort nettes par lettres anonymes, par téléphone ou de vive voix.

Billecocq a reconnu une partie du rôle qu'on lui prêtait. Il a bien assisté à la remise du tube de bacilles destiné à tuer M. Sallé, mais il affirme qu'on ne lui a jamais remis de revolver pour tirer sur l'employé d'assurances. Billecocq, inculpé d'association de malfaiteurs a été écroué à la prison de santé. Il a choisi pour défenseur, Me Marguerite Huet.

On retrouve une collection de bouillons microbiens

L'inculpé avait donné à la Sûreté l'adresse et le nom de l'individu qui avait fourni les bacilles. Une perquisition à cette adresse a permis de retrouver